

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018

*Présents : Pierre POINTET, Maire – Michel DURANTIN - Thierry MYARD – Sylvie LAPALUS
- Jean-Paul CHARNAY - Chantal DUFILS - Nicole DUSSEY-ECLAIRCY – Carole FEJARD –
Sylvie SILLIEN - Nicolas DARCY –*

Absents excusés: Catherine FINO – Alain BOLERY - Claudette TRONCY –

Secrétaire de séance : Nicole DUSSEY-ECLAIRCY

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture du compte-rendu de la séance du 30 octobre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

I Ressources humaines

1/ Plan de formation 2018-2020

Monsieur le Maire explique que les collectivités ont l'obligation d'établir un plan de formation articulant les objectifs et les besoins en termes de compétence de leurs agents. Pour ce faire, le plan de formation permet de bénéficier d'une offre de formations dédiées aux territoires ruraux. Il présente le document à l'assemblée.

Après avoir pris connaissance du plan de formation, le Conseil municipal acte son contenu et sa mise en place au sein de la collectivité.

2/ Règlement du personnel

Le conseil municipal prend connaissance du règlement du personnel qui fixe les règles applicables dans la collectivité par l'ensemble du personnel. Il n'est pas obligatoire mais fortement conseillé par le centre de gestion.

L'assemblée délibère favorablement sur la mise en place d'un règlement du personnel.

3/ Convention retraite 2019-2020

La convention actuelle signée avec le centre de gestion afin de donner délégation à celui-ci pour qu'il effectue les tâches inhérentes à la retraite des agents affiliés à la CNRACL se termine. Afin de permettre l'établissement complet des dossiers de la collectivité, il y a lieu de charger le centre de gestion d'accomplir les prestations obligatoires des dossiers retraite de nos agents.

Le conseil municipal acte ce renouvellement et demande à Monsieur le Maire de signer la nouvelle convention.

4/ Demande de départ à la retraite

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Sylvie Rideau, secrétaire de mairie, qui fait valoir ses droits à la mise en retraite dans le cadre d'une carrière longue. La date estimée par le centre gestion est fixée au 1er juillet 2019. Un dossier retraite sera donc établi par celui-ci afin de procéder à toutes les prestations obligatoires.

5/ Recrutements

Monsieur le Maire explique qu'il va falloir procéder à deux recrutements assez rapidement :

- pour un adjoint technique afin de remplacer Jérémy Favre qui est parti depuis le 30 octobre 2018. La publicité devrait être lancée en décembre pour un recrutement en début d'année.
- Pour le remplacement de la secrétaire de mairie la publicité du recrutement sera annoncée dès janvier 2019 pour une embauche en mai afin de permettre un tuilage d'un mois.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de procéder à ces recrutements.

II Création de la commission de contrôle électorale

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa dernière séance, le conseil municipal avait pris connaissance du changement de la commission administrative électorale en commission de contrôle à compter du 1er janvier 2019.

Pour siéger au sein de cette commission, un conseiller municipal doit être désigné, et Sylvie Sillien se porte volontaire.

Le conseil municipal inscrit Sylvie Sillien comme référente du conseil municipal à la commission de contrôle électorale.

III Association du restaurant scolaire

Monsieur le Maire fait part de la décision du comité de gestion du restaurant scolaire de dissoudre l'association à compter du 31 décembre 2018 en raison de réalités techniques et financières de la gestion difficilement applicables par une association. C'est pourquoi il est évoqué la reprise du fonctionnement du restaurant par la commune sachant que les locaux, le personnel, le gros matériel, l'entretien et le fonctionnement des locaux sont déjà gérés par la commune. La vente des tickets de cantine est également effectuée par du personnel communal.

Monsieur le Maire propose que l'arriéré de 8 370 € du par l'association à la commune dans le cadre de sa participation aux frais du personnel soit effacé.

Les membres du comité de gestion souhaiteraient qu'une commission communale « restaurant scolaire » soit créée et composée d'enseignants, de parents d'élèves et d'élus afin d'avoir un rôle consultatif.

Le conseil municipal délibère favorablement sur la reprise de la gestion du restaurant scolaire par la commune à compter du 1er janvier 2019, décide de mettre en place une régie pour la collecte des tickets repas, et acte l'effacement de l'arriéré financier de l'association.

Le comité de gestion se réunira à nouveau d'ici la fin de l'année afin d'effectuer les démarches nécessaires à la dissolution de l'association et à la transmission du patrimoine après clôture des comptes.

IV Finances

Michel Durantin présente la dernière décision modificative de l'année pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2184/126 Mobilier ERA	- 6 000	10222 FCTVA	+ 10 000
2313/126 Travaux ERA	+ 16 000		
TOTAL DM4	10 000 €		10 000 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
60633 Fournitures de voirie	- 350.60		
673 Titres annulés	+ 0.60		
6541 Créances non recouvrées	+ 350.00		
TOTAL DM1	0		0

Le conseil municipal délibère favorablement sur la DM4 du budget commune.

V Tarifs 2019

Comme chaque année le conseil municipal étudie les différents tarifs de la commune :

- tarif des concessions cimetières :
 - actuellement : concession simple = 50 € - concession double = 100 €
colombarium = 600 €
- taux de la taxe d'aménagement : actuellement 3 %
- tarif de la garderie : actuellement 0.50 € la séance

Le conseil municipal ne souhaite pas revaloriser ces tarifs pour l'année 2019.

Il décide d'établir les tarifs communaux des repas du restaurant scolaire à compter du 1er janvier 2019 mais ne souhaitent pas les modifier :

- 3.10 € pour les maternelles
- 3.30 € pour les primaires
- 4.00 € pour les adultes

XI Compte-rendu des réunions et commissions

- M. le Maire : conseil communautaire du 18 octobre 2018

XII Questions diverses

- **Informations** : - arrêté du Maire : portant interdiction de fumer sur le domaine public devant le portail de l'école ;
 - fermeture de la trésorerie de Charlieu au public.
- **Point sur l'ERA** : Michel Durantin fait part des difficultés rencontrées pour le réglage du chauffage de la salle. L'entreprise Charlieu-chauffage est régulièrement sollicitée et un courrier à l'entreprise Desbenoit va être envoyé.
- **Dates importantes** :
 - Voeux du Maire : vendredi 18 janvier à 19 h
 - Repas des anciens : jeudi 6 décembre
 - Marché de Noël de l'école : 14 décembre

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LE 29 JANVIER 2019